

# Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 535

DE LYON

Mercredi 30 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1<sup>er</sup> & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 53, Rue de la République.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella

5 cent le N°

ABONNEMENTS. Lyon et départements limitrophes. 10 fr. 12 fr. 14 fr. 16 fr. 18 fr. 20 fr. 22 fr. 24 fr. 26 fr. 28 fr. 30 fr. 32 fr. 34 fr. 36 fr. 38 fr. 40 fr. 42 fr. 44 fr. 46 fr. 48 fr. 50 fr. 52 fr. 54 fr. 56 fr. 58 fr. 60 fr. 62 fr. 64 fr. 66 fr. 68 fr. 70 fr. 72 fr. 74 fr. 76 fr. 78 fr. 80 fr. 82 fr. 84 fr. 86 fr. 88 fr. 90 fr. 92 fr. 94 fr. 96 fr. 98 fr. 100 fr.

## FAITS DU JOUR

La Chambre a continué hier la discussion générale de l'impôt sur le revenu.

De nouvelles manifestations se sont produites à Paris contre M. Thalamas, professeur au lycée Condorcet.

M. Clémenceau s'attaque vivement à M. Combes, à propos de la démission du général André.

Les journaux continuent la publication des fiches de délation dans l'armée. Plusieurs incidents se sont encore produits à ce sujet.

Les Japonais ont tenté un suprême effort contre Fort-Arthur. Ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

La municipalité parisienne a offert un grand banquet aux délégués scandinaves.

## Justice moderne

Les journaux — quelques-uns à dessein, les autres par indifférence — ont trop laissé dans l'ombre un des plus stupéfiants incidents qui marqueront ces longs débats du procès de Cluses et par lequel nous croyons utile d'insister, aujourd'hui que le verdict ayant été obtenu, les passions se calment et les haines, en apparence tout au moins, s'effacent.

Il serait à souhaiter que le jury, souverain représentant de la justice sociale, assistât que rarement à un spectacle aussi scandaleux — le mot ne nous semble pas trop fort et nous l'avons surpris sur des centaines de lèvres, là-bas — que celui qui nous fut donné par le procureur général Gensoul.

Les violentes attaques que ce haut magistrat ne craignit point de formuler, au cours de son réquisitoire, en des termes d'une correction peu compatible avec la dignité de la justice contre l'arrêt de renvoi de la Chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Chambéry provoquèrent une légitime émotion et un général étonnement parmi tous ceux, avocats, publicistes, journalistes, qui, assidûment, suivaient les audiences, encore que chacun vécût, depuis dix jours, en une atmosphère bien étrange.

Elles nous apparaissent à nous comme un fait d'une réelle importance, d'une exceptionnelle gravité, créant un précédent extrêmement dangereux.

Cédant à des préoccupations que nous n'essayons pas de définir malgré qu'il nous semble évident qu'au rapport fort lointain avec l'intégrité de la robe rouge et la pureté de l'hermine, le procureur général Gensoul, osa s'écrier devant les jurés : « Si je n'avais remis moi-même les pièces de la procédure et de l'information, à la cour de Chambéry, je pourrais croire que les magistrats de la Chambre des mises en accusation ont puisé leur inspiration auprès des parties intéressées et ont eu la faiblesse de se laisser influencer par les bruits du dehors ! »

Cette sorte de suspicion jetée en pleine audience par la bouche autorisée d'un procureur général, sur les magistrats d'une cour de justice, ne constitue-t-elle pas un acte coupable, un écart regrettable et même reprehensible et ne peut-on pas considérer ces paroles comme une inqualifiable pression exercée sur les jurés ?

Il est incontestable, à nos yeux, que M. le procureur général Gensoul est sorti de son rôle de ministre public, en facilitant ainsi singulièrement la tâche d'une partie de la défense, donnant par ses arguments des avocats de celle-ci une valeur, une consécration quasi officielles, basées sur le peu d'importance que les jurés devaient accorder à la décision des magistrats de la Chambre des mises en accusation.

Dès lors, la partie n'était plus égale, ainsi que le fit remarquer par la suite M. Descotes, indigné, qui put ajouter avec tristesse cette protestation qu'il est bon de rappeler, car elle résume en son éloquence brève tout le grave incident qui nous occupe :

« Il fallait donc venir ici, dans cette enceinte où l'on rend la justice, pour voir braver un des piliers les plus solides de notre édifice social, pour ceux-là mêmes qui sont chargés, de par leur fonction, de les consolider et de les protéger ? »

Ces paroles véhémentes méritaient d'être répétées encore.

En restant tout à fait en dehors du fond du procès, nous avons tenu à mettre en lumière cet incident que volon-

## NOTES POLITIQUES

L'ambassadeur du Japon à Londres a fait cette déclaration : « Sans l'alliance anglaise, nous n'aurions jamais entrepris cette guerre ; nous aurions craint des interventions européennes. »

Le vicomte Hayashi a dit vers. Si l'humanité est dévolée par l'horrible boucherie, qui ensangante l'Asie, c'est que l'Angleterre le veut. C'est elle qui a encouragé, excité le Japon contre la Russie ; c'est elle qui lui a donné le conseil d'attaquer Port-Arthur par surprise, et c'est elle encore qui a essayé d'empêcher le départ de la flotte russe de la Baltique.

Sans le concours diplomatique et financier de la Grande-Bretagne, la paix régnerait en Corée et en Mandchourie. L'aveu de l'ambassadeur du Japon est formel. John Bull est chargé de faire le guet en Europe pendant que ses amis se battent en Extrême-Orient, et de ce côté les Japonais sont tranquilles.

Mais en même temps John Bull vend du charbon aux Russes qui passent !... Il tend la main droite aux Nippons et de la gauche il reçoit de l'argent des Russes !

Les Japonais ont trouvé le procédé mauvais et fait ces représentations à leurs alliés. « Comment ! disent-ils, vous avez permis de nous aider, et vous livrez du charbon à nos ennemis ! »

Ce matin lord Lansdowne invite les armateurs britanniques à respecter la neutralité, et leur rappelle les risques que courent les navires fournissant du charbon à un des deux belligérants.

Il est bien temps ! La flotte russe est loin, le charbon est vendu et l'on encaisse ! l'Anglais peut maintenant observer les conventions à l'égard de son allié !

On voit combien est grande la perfidie d'Albion. Elle a poussé à la guerre, elle fait certainement des vœux pour le triomphe des Japonais ; diplomatiquement elle est même prête à intervenir en leur faveur, mais commercialement elle tient à augmenter ses petits profits, même au prix d'une déloyauté.

L'Angleterre a l'habitude de tromper ses alliés ; les Japonais viennent d'en avoir la preuve et ils se plaignent. Ils ont raison. Il ne faut perdre aucune occasion de prendre nos égoïsmes voisins en flagrant délit de mauvaise foi et de trahison.

C'est le seul moyen de dessiller les yeux des partisans de l'« entente cordiale » et de leur prouver qu'ils jouent un rôle ridicule.

## INFORMATIONS

NOUVELLES MANIFESTATIONS CONTRE M. THALAMAS

Paris, 29 novembre. De nouvelles manifestations ont eu lieu ce matin au Quartier latin. A la sortie du cours de la Faculté de droit, les étudiants intéressés et ont eu la faiblesse de se laisser influencer par les bruits du dehors !

Cette sorte de suspicion jetée en pleine audience par la bouche autorisée d'un procureur général, sur les magistrats d'une cour de justice, ne constitue-t-elle pas un acte coupable, un écart regrettable et même reprehensible et ne peut-on pas considérer ces paroles comme une inqualifiable pression exercée sur les jurés ?

Il est incontestable, à nos yeux, que M. le procureur général Gensoul est sorti de son rôle de ministre public, en facilitant ainsi singulièrement la tâche d'une partie de la défense, donnant par ses arguments des avocats de celle-ci une valeur, une consécration quasi officielles, basées sur le peu d'importance que les jurés devaient accorder à la décision des magistrats de la Chambre des mises en accusation.

Dès lors, la partie n'était plus égale, ainsi que le fit remarquer par la suite M. Descotes, indigné, qui put ajouter avec tristesse cette protestation qu'il est bon de rappeler, car elle résume en son éloquence brève tout le grave incident qui nous occupe :

« Il fallait donc venir ici, dans cette enceinte où l'on rend la justice, pour voir braver un des piliers les plus solides de notre édifice social, pour ceux-là mêmes qui sont chargés, de par leur fonction, de les consolider et de les protéger ? »

Ces paroles véhémentes méritaient d'être répétées encore.

En restant tout à fait en dehors du fond du procès, nous avons tenu à mettre en lumière cet incident que volon-

## L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

La commission sénatoriale, relative aux conventions franco-anglaises et franco-suédoises, réunie sous la présidence de M. Berthelot, a entendu cet après-midi M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

Celui-ci a fourni un certain nombre d'explications sur les diverses parties des conventions, notamment sur les dispositions relatives à Terre-Neuve et au Siam.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 novembre. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Louvet. M. Maréjols, indisposé, n'assistait pas à la séance.

## L'INCIDENT DE NULL ET LA FRANCE

Le ministre des affaires étrangères a communiqué au conseil le désir des gouvernements russe et anglais de voir le gouvernement de la République consentir à la nomination d'un amiral français pour faire partie de la commission d'enquête relative à l'incident de la mer du Nord.

Le gouvernement, déférant au désir qui lui a été exprimé, a désigné le vice-amiral Fourrier. Le palais du ministère des affaires étrangères est mis à la disposition de la commission.

## Le Banquet Franco-Scandinave

Paris, 29 novembre. La municipalité parisienne a offert aujourd'hui, à l'Hôtel de Ville, un déjeuner en l'honneur des parlementaires scandinaves.

La table comprend 400 couverts. A la table d'honneur se trouvent M. Desplas, président du conseil municipal ; de Selves, préfet de la Seine et Lépine, préfet de police. A leurs côtés les délégués étrangers, MM. Fallot, Binder, Lepelletier, Millevoye, Baudin, députés, tous les conseillers municipaux, etc.

Au dessert, M. Desplas, président du conseil municipal, au nom de la municipalité parisienne, a souhaité la bienvenue aux délégués scandinaves et il a porté la santé des rois de Danemark, de Suède et de Norvège.

Le préfet de la Seine, à son tour, a dit combien était grande pour Paris la joie de recevoir les délégués scandinaves et de saluer en eux les éminents représentants de trois Parlements que notre cœur place au premier rang de ceux qui aiment la France.

M. Ackermann, ambassadeur de Suède et de Norvège, et le comte de Reventlow, ministre de Danemark, ont bu à la prospérité de Paris.

## L'Anarchie dans les Ports de guerre

Un Picard injurié par le Syndicat de Rochefort. Rochefort, 29 novembre. Dans une réunion du syndicat des ouvriers de l'arsenal de Rochefort, l'affichage d'un blâme à l'adresse du commandant du Bugard avait été décidé. L'affiche contenait ce blâme : « Le nommé... »

Cette affiche dont on appréciera les termes (on y parle de purulentes colomies) signale aux camarades travailleurs l'attitude révoltante du lieutenant de vaisseau commandant le Bugard actuellement en réparations dans l'arsenal, qui se serait opposé à la demande de supplément faite par les ouvriers employés au démontage des canons.

C'est triste s'il est, dit l'affiche, prenant ses fonctions au sérieux, a cru faire preuve de zèle et d'intelligence en adressant aux autorités maritimes un rapport dans lequel il malmenait de belle façon le personnel travaillant à bord et concluait au refus net de tout supplément.

L'affiche se termine ainsi : D'aut part, nous voyons au mépris public ce courtier colporteur, descendant au rôle de plat valet en s'arrêtant derrière l'adoré dont on le révoque et terminant en lui disant que, si aux yeux de certains ses galons sont une preuve de bonne foi, pour nous il ne saurait en être ainsi et que nous avons plus de confiance en la parole d'un des nôtres que dans celle d'un individu qui n'a pu être employé qu'en la transformant cette morale d'une des fables de la Fontaine.

« D'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on saute. »

## La Délation dans l'Armée

Nouvelles révélations. — La délation et M. de Lanessan. — Un duel. Encore des Avocats mouchards. Paris, 29 novembre. La publication des fiches de délation continue. Les officiers dénoncés par le F. Richard, avocat à Chalon-sur-Saône, le F. Ternois, avocat à Abbeville, et le F. Courbier, avocat à Saint-Amand, appartiennent à des garnisons du centre.

Dans le dossier Courbier, nous relevons ces noms : A Bourges : les colonels Noël, de Bréban, Micheler, Reboura et Thiboudet de Malbray. Les commandants Dauvin, Conte, Lombard, deau, Barbot.

Les effets de la délation. Paris, 29 novembre. Pour montrer à quels résultats on aboutit avec l'odieuse système de délation cher à M. Combes, M. de Lanessan conte deux anecdotes typiques :

Un colonel de nos amis, dit-il, et qui racontait récemment l'histoire, reçut un jour une lettre d'un de ses anciens subordonnés, chef de bataillon avec lequel il entretenait des relations amicales. Le signataire de ladite lettre lui annonçait son inscription au tableau d'avancement dans des conditions tout à fait exceptionnelles, lui exprimait sa joie et aussi son étonnement de cette fortune inattendue et lui demandait si par hasard il ne la devrait pas à son amicale recommandation.

Le colonel n'avait rien fait, était étranger à l'événement dont son subordonné lui envoyait la nouvelle et le lui dit très franchement. Après quoi il ne pensa plus à l'événement.

Puis tard, il rencontre à Paris un ami intime du chef de bataillon devenu lieutenant-colonel et lui demande s'il a découvert l'aimable protecteur auquel leur camarade a dû son avancement inespéré :

« C'est une histoire fort plaisante, répond son interlocuteur, et que j'ai apprise d'une singulière façon. « Envoyé en garnison à X..., je cherche un logement, j'en trouve un à ma convenance dans une maison dont un charcutier occupant le rez-de-chaussée est propriétaire. Je m'entends avec lui pour les conditions du loyer et je lui donne mon nom. Je m'apprêtais alors que le logement a été occupé par le chef de bataillon Z... et s'ajoute : « Ceint-la-me dit une belle et charmante : c'est à Bibi qu'il doit son avancement. »

« Comment donc cela se fit-il ? » « C'est bien simple. La maison était charmante, venait chez moi tous les samedis de charcuterie et me parlait de son officier comme d'un bon signe. Un jour, on me demanda des renseignements sur lui. Je répondis que c'est un excellent officier, un très ferme républicain et un anticlérical à tous crins. Bientôt il était au tableau et avait son galon. « Ah ! c'est bien à moi qu'il le doit, ce galon. Sans moi, il aurait attendu encore longtemps. Le colonel qui conta cette aventure ajouta : « Le plus plaisant de l'affaire, c'est que Z... est un clercal et un réactionnaire, connu comme tel par tous ses camarades, mais il avait une bonne amie et un caractère bon enfant. »

## Le Sénat

Paris, 29 novembre. M. Desmons, vice-président, présida la séance, qui est ouverte à trois heures et quart.

M. Prévot dépose une proposition de loi tendant à déclarer jours fériés légaux les lundis qui suivent les fêtes de Noël et du jour de l'An, lorsque celles-ci tomberont un dimanche.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. Le Sénat aborde la discussion en deuxième lecture des propositions de loi relatives à la modification de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. Cholet, rapporteur, tient à signaler au Sénat que la commission, pour faire droit aux observations présentées en première lecture par M. Prévot, a modifié dans le sens indiqué par le sénateur de Seine-et-Marne des dispositions relatives au calcul de l'indemnité journalière dans certains cas particuliers.

M. Prévot, tout en remerciant la commission, lui demande de consentir à une nouvelle concession.

M. Prévot : On sait que les quatre premiers jours de maladie ne sont pas comptés à l'ouvrier victime d'un accident. Cette clause n'a pas paru équitable et nous nous sommes mis d'accord pour faire disparaître cette anomalie par une mesure transactionnelle.

L'orateur rappelle que cette transaction consiste à accorder à l'ouvrier dont l'incapacité de travail dure plus de dix jours l'indemnité plénière, c'est-à-dire à lui tenir compte de ses quatre premiers jours de maladie. En conséquence, le sénateur de Seine-et-Marne demande que la loi revienne à la limitation de quinze jours que la commission avait tout d'abord proposée.

Combatu par MM. Trouillot, ministre du commerce, et Expert-Bezançon, qui demandent au Sénat de ne pas revenir sur sa décision première, l'amendement de M. Prévot est repoussé par 134 voix contre 120, après pointage.

Le Sénat adopte ensuite sans débat les articles fixant les conditions dans lesquelles des pensions sont servies aux ayants-droits des victimes d'accidents du travail suivis de mort.

M. Gauthier, sénateur de la Haute-Saône, développe une proposition additionnelle ayant pour objet de réduire l'indemnité lorsque les ouvriers victimes d'accident seront soignés dans un hôpital et cela dans les proportions suivantes : pour les célibataires ou veufs sans enfants, du quart du salaire ; pour les ouvriers mariés sans enfants, de la moitié ; pour les ouvriers mariés avec enfants, des trois quarts.

LES PARLEMENTAIRES SCANDINAVES. Au moment où M. Gauthier monte à la tribune pour développer sa proposition, les députés des Parlements scandinaves font leur entrée dans la salle des séances.

Après avoir assisté dans la tribune diplomatique à une partie de la discussion, les députés se rendent ensuite dans les couloirs et de là au buffet, où un lunch leur est offert par les membres du bureau du Sénat.

Combatu par MM. Cholet, rapporteur, et Cordelet, président de la commission, l'amendement de M. Gauthier est repoussé à mains levées.

L'ensemble de l'article 3 est ensuite adopté.

On passe à l'article 4, relatif aux frais médicaux et pharmaceutiques, pour le paiement desquels la commission a substitué aux tarifs ouvriers un tarif médical établi par arrêté ministériel.

M. Pédebidou demanda à la commission de se servir des tarifs ouvriers, comme bases d'étude pour la mise en pratique de la loi.

## LA CHAMBRE

Paris, 29 novembre. La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. H. Brisson.

La Chambre valide sans débat l'élection de M. Charles Deloncle, député de la première circonscription de Sceaux.

L'IMPOT SUR LE REVENU. On reprend de suite la discussion générale du projet gouvernemental et des propositions d'initiative parlementaire relatives à l'impôt sur le revenu.

M. Fernand Brun, député radical du Cantal, a la parole.

M. Fernand Brun : La discussion de la réforme fiscale s'engage devant la Chambre dans les conditions les plus défavorables. La veille, il y avait deux projets en présence, celui de la commission et celui du ministre des finances. Aujourd'hui, un accord s'est établi et un projet transactionnel est soumis à la Chambre.

Le projet de la commission me rallie à cette solution et, avec plusieurs de mes collègues, je me propose de soutenir le projet beaucoup plus large que j'avais présenté antérieurement.

On a reproché à l'impôt sur le revenu son caractère vexatoire et inquisitorial. M. le ministre des finances paraît avoir résolu le problème d'un équilibre assez satisfaisant. En insistant dans l'article 18 de son projet la taxation d'office, multipliée par une quote-part accordée au contribuable de ressusciter l'évaluation de ses revenus faite par les agents du fisc.

Le contribuable conserve, en outre, le droit de se pourvoir devant la juridiction contentieuse. Je ne puis qu'approuver ce système inéquitable qui sauvegarde les intérêts des contribuables.

L'orateur indique que, pour le reste, il y a des obscurités et des contradictions dans le texte du gouvernement.

M. Fernand Brun : Admet-il la déclaration facultative ? Le texte ne le dit pas. Cependant, comme l'a déclaré M. Jaurès, on suppose que la déclaration facultative pourra intervenir.

Le gouvernement s'expliquera sans doute et dira comment il faut entendre les articles 49 et 51. Mon contre-projet contient une formule plus claire et plus précise. Il adoptait une solution intermédiaire entre la taxation d'office et la déclaration.

L'évaluation des revenus était faite par une commission communale composée d'éléments électifs et d'éléments administratifs. Si le contribuable n'acceptait pas l'évaluation de cette commission, il pouvait recourir à la déclaration facultative qui devait faire foi jusqu'à preuve du contraire de la part du fisc.

C'est à peu près le système du projet gouvernemental, mais avec plus de clarté et de précision, notamment quant à la preuve. Ce mode d'évaluation n'est ni vexatoire, ni inquisitorial. Le seul reproche qu'on peut lui faire, c'est qu'il laisse trop de latitude au contribuable pour qu'il puisse assurer un rendement suffisant de l'impôt.

Sur les autres points, le projet du gouvernement est inacceptable. (Très bien ! sur divers bancs.)

Le nouvel impôt n'apporte aucune amélioration à la situation actuelle. C'est un impôt de superposition. On supprime deux taxes anciennes, et on en crée deux nouvelles. Il n'y a rien de changé.

Comme la loi observe mon ami M. La-combe, c'est un impôt de remplacement, qui aboutira à surcharger nos campagnes. (Très bien !)

Il y aura superposition d'impôt pour le commerçant et pour le propriétaire français, le premier continuant à payer la patente et le second l'impôt foncier. (Très bien !)

C'est inadmissible au point de vue des principes de la justice fiscale, car on ne peut frapper deux fois la même matière imposable.

M. Fernand Brun : Le projet ne frappe pas les gros revenus, il frappe les petits et les moyens.

M. Lasies : Ce sont les pauvres qui payeront. Les paysans, les artisans seront les premiers victimes.

M. Fernand Brun : Le système aboutit à demander aux petits contribuables des sacrifices inacceptables. Tout en rendant justice aux efforts faits par la commission, j'estime que le chiffre de 750 fr. auquel elle s'est arrêtée est insuffisant. Je demande que le minimum exempté soit porté à 1.500 fr. pour les communes rurales et à 2.500 fr. pour les grandes villes, et ce ne sera pas encore suffisant. (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

Il faudra aussi introduire des dispositions d'après lesquelles il ne sera pas fait de totalisation des salaires des divers membres d'une famille.

Il y a dans le projet une autre lacune fâcheuse. On n'a pas songé à faire la discrimination des revenus au point de vue de leur origine. On traite de la même façon tous les revenus sans exception. C'est la violation flagrante de tous les principes en matière d'équité fiscale.

L'orateur termine en invitant la Chambre à voter le passage à la discussion des articles dans l'espoir de faire venir en discussion les contre-projets.

DISCOURS DE M. LEPPELLETIER

M. Edmond Lepelletier, député de Paris, fait une vive critique du projet du gouvernement. L'impôt sur le revenu tel qu'on le présente est un impôt sur le travail, sur la production, sur la circulation des richesses. C'est le rétablissement de la planche à assignats.

C'est inadmissible aussi au point de vue politique, car on fait faillite aux engagements pris devant le pays. (Très bien ! sur divers bancs.)

Le côté de la loi est personnellement grave. M. le ministre des finances propose une proportionnelle sur les loyers, qui viendra compliquer l'application de l'impôt nouveau et qui est contraire à la conception qu'on doit avoir de l'impôt sur le revenu. En matière d'impôt, il n'y a de véritable justice que dans la progression et non dans la proportionnalité.

Pour supprimer la taxe sur le loyer, qui n'est pas défendable, il suffirait de majorer en haut de l'échelle la taxe graduée de 55 centimes.

M. Artime Hémond : Tous savent que le ministre des finances n'est entré dans le cabinet que pour faire échouer l'impôt sur le revenu.

M. Rouvier, ministre des finances : J'ai cherché une formule transactionnelle entre les aspirations des uns et les résistances des autres. Ceux qui désapprouvent ma politique financière n'ont qu'à me le signifier par un vote et j'abandonnerai sans regret une charge lourde, celle de mes fonctions dans laquelle je pense avoir tout fait pour rendre quelques services. (Applaudissements.)

M. Edmond Lepelletier : Ce projet mène les riches et frappe les pauvres. Il encourage pas les paysans à éparpiller. Quand le paysan éparpille, c'est pour acheter du terrain, il s'acquitte de la taxe sur le revenu et il s'acquitte de la taxe sur le revenu. Les vieux désamortissent en échange leur argent, en le laissant improductif. Le projet, tel qu'il est conçu, aura pour effet, d'autre part, de diminuer le nombre des mariages et de multiplier les unions libres.

Il inquiète les petits commerçants, qu'il va frapper non seulement comme contribuables mais comme travailleurs. Ce qu'on va leur demander sera disproportionné à ce qu'ils gagnent. Ils payeront de la taxe sur le revenu et ils auront leurs charges en les frappant dans leurs loyers.

LA VIE LYONNAISE

Et comment taxera-t-on un homme de profession libérale, un artiste, un écrivain, un journaliste ?

DISCOURS DE M. ZÉVAËS
M. Zévaës présente la thèse socialiste sur le sujet. Il s'étend longuement sur les inconvénients de l'impôt sur le revenu proposé par le gouvernement.

DISCOURS DE M. JOSEPH BRISSON
M. Joseph Brisson, député progressiste de la Gironde, combat l'impôt sur le revenu dans son principe même.

DISCOURS DE M. C. JUVIÈRE
M. Chauvière, député socialiste de Paris, apporte la théorie du parti révolutionnaire. Il fait affirmer, lui seules les grosses fortunes...

DISCOURS DE M. JOURÈS
M. Jourès dit que l'impôt global, personnel et progressif est la formule même de la réforme fiscale pour la démocratie.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui trois intéressants rapports de M. Bouvevay, le premier sur le projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le périmètre de l'Ailier (Ardeche), en exécution de la loi du 4 avril 1882...

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

DISCOURS DE M. BOUVEVAY
On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Gervais sur le projet de loi relatif à la construction et au démantèlement de fortifications. Nous en avons déjà donné un bref résumé.

« A titre d'indication, comme cela, d'ailleurs, a déjà été signalé par notre collègue Fleury-Ravarin, il faut signaler la situation de Lyon. Pour cette ville, on a procédé à une modification partielle sur la rive gauche du Rhône, où les anciennes défenses ont été remplacées par une chemise de sûreté, ce qui permettra l'extension de la ville, mais, sur la rive droite de la Saône, dans la partie montagneuse de la grande cité, il reste tout un vieux système de forteresses, la Duchère, Vaise et Loyasse, Saint-Just, Saint-Irénée, utilisés seulement comme casernes et dont le démantèlement peut, semble-t-il, être opéré d'autant qu'il semble bien que ces défenses, dans le principe, étaient destinées moins à défendre Lyon qu'à menacer.

« Les intérêts économiques de la ville exigent aujourd'hui que la question soit examinée de près et qu'on ne lui inflige pas des servitudes inutiles. »

La commission de la séparation des Eglises et de l'Etat s'est réunie à quatre heures. M. Briand a demandé à la commission de tenir pour nul le vote émis hier par la majorité de la commission. M. G. Berry a répondu, résumant en main, que ce vote était parfaitement valable. Finalement, après une longue et violente discussion, la majorité a consenti à reconnaître ce vote comme valable, mais M. Deville a déclaré reprendre pour son compte le projet Combes et demandé un scrutin.

M. G. Berry et ses amis de la minorité ont protesté contre cette procédure injuste. La majorité passant outre, cinq membres de la minorité, MM. Berry, Grosjean, Roger-Ballu, Dèche et Reille, se sont retirés. Les autres membres de l'opposition n'ont pas voulu les imiter et sont restés en séance.

M. G. Berry déclare qu'il a l'intention de donner sa démission de membre de la commission.

La commission a ensuite adopté les deux premiers articles du projet de gouvernement et s'est ajournée à jeudi.

ANVERS, 29 novembre.
La malle congolaise Anvers-Ville, arrivée ce matin à six heures à Anvers, apporte de très intéressantes nouvelles du Congo français.

Des troubles ont éclaté dans le N'Goka Sangha, où plusieurs blancs auraient été tués. Dans le sultanat du Haut Oubanghi et dans la Goto, tout est tranquille. La production de l'ivoire et du caoutchouc y a augmenté.

Le capitaine Mechet a fait une expédition dans le M'Pako, mais n'a guère eu de succès. Un sergent et dix tirailleurs ont pris possession du poste d'Idenga-Transit, poste principal de la société Ibeuga, ou quatre blancs ont été tués récemment. Le gouvernement français va envoyer une expédition contre le sultan Semoussi. Cette expédition serait commandée par le capitaine Gouraud (sous réserve).

REPOS HEBDOMADAIRE
Conclusion des travaux du Conseil supérieur du travail. — Le repos hebdomadaire adopté. — Le repos collectif et le repos alternatif. — Les exceptions votées. — Manifestations en faveur du repos hebdomadaire.

Le conseil supérieur du travail a tenu à achever la discussion du projet de texte de loi sur le repos hebdomadaire. Le voici, tel qu'il a été voté :

A. — Le conseil supérieur du travail est d'avis :
Que les travailleurs doivent avoir un jour de repos par semaine ;
Que la loi doit intervenir pour assurer le repos hebdomadaire.

B. — Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le repos hebdomadaire ou des repos périodiques équivalents soient garantis aux employés de chemin de fer et de tramways, en ménageant au besoin les délais nécessaires pour la réalisation progressive de cette réforme.

C. — Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le Sénat examine, au plus tôt, la question du repos hebdomadaire et qu'il tienne compte, dans sa délibération, du texte dont la teneur suit :

« Le repos hebdomadaire ou des repos périodiques équivalents sont garantis aux employés de chemin de fer et de tramways, en ménageant au besoin les délais nécessaires pour la réalisation progressive de cette réforme. »

« Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le Sénat examine, au plus tôt, la question du repos hebdomadaire et qu'il tienne compte, dans sa délibération, du texte dont la teneur suit :

« Le repos hebdomadaire ou des repos périodiques équivalents sont garantis aux employés de chemin de fer et de tramways, en ménageant au besoin les délais nécessaires pour la réalisation progressive de cette réforme. »

« Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le Sénat examine, au plus tôt, la question du repos hebdomadaire et qu'il tienne compte, dans sa délibération, du texte dont la teneur suit :

« Le repos hebdomadaire ou des repos périodiques équivalents sont garantis aux employés de chemin de fer et de tramways, en ménageant au besoin les délais nécessaires pour la réalisation progressive de cette réforme. »

« Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le Sénat examine, au plus tôt, la question du repos hebdomadaire et qu'il tienne compte, dans sa délibération, du texte dont la teneur suit :

« Le repos hebdomadaire ou des repos périodiques équivalents sont garantis aux employés de chemin de fer et de tramways, en ménageant au besoin les délais nécessaires pour la réalisation progressive de cette réforme. »

« Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le Sénat examine, au plus tôt, la question du repos hebdomadaire et qu'il tienne compte, dans sa délibération, du texte dont la teneur suit :

« Le repos hebdomadaire ou des repos périodiques équivalents sont garantis aux employés de chemin de fer et de tramways, en ménageant au besoin les délais nécessaires pour la réalisation progressive de cette réforme. »

« Le conseil supérieur du travail émet le vœu :
Que le Sénat examine, au plus tôt, la question du repos hebdomadaire et qu'il tienne compte, dans sa délibération, du texte dont la teneur suit :

d'administration publique, après avis de la commission permanente du conseil supérieur du travail, détermineront les professions ou les catégories d'ouvriers et employés de deux sexes dans lesquelles le repos hebdomadaire pourra être organisé par roulement.

« La commission permanente du conseil supérieur du travail devra entendre les intéressés chaque fois qu'une demande lui sera adressée. Dans les communes de moins de 3.000 habitants, pour les établissements admis au roulement, occupant moins de quatre ouvriers et employés, le repos d'une journée par semaine pourra être remplacé par deux repos d'une demi-journée, pris l'un le matin, l'autre le soir. »

« En cas de travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour garantir la sécurité publique, pour prévenir des accidents imminents ou pour réparer des accidents survenus au matériel, aux installations ou aux bâtiments de l'établissement, le repos hebdomadaire pourra être suspendu pour le personnel nécessaire à l'exécution des travaux urgents, sous la condition d'en envoyer avis préalablement par lettre ou par télégramme à l'inspecteur du travail. Si après explications échangées, les exceptions notifiées ne lui paraissent pas justifiées, celui-ci en avise le chef de l'établissement. »

« Cette faculté de suspension s'applique non seulement aux ouvriers de l'entreprise ou les travaux urgents sont nécessaires, mais aussi à d'une autre entreprise faisant les réparations ou les modifications pour le compte de la première. Un repos compensateur sera accordé à l'ouvrier qui aura travaillé le jour du repos et qui ne bénéficiera pas de l'avantage du roulement. »

« Pour le détail des denrées d'alimentation qui seront déterminées par règlement d'administration publique, les établissements ayant adopté le repos collectif du dimanche seront autorisés à rester ouverts le dimanche pendant cinq heures, étant entendu que les ouvriers ou employés travaillant ce jour-là jouiront d'un repos compensateur dans la semaine. »

« Dans les magasins de vente au détail fermés le dimanche, le repos hebdomadaire pourra être réparti en deux tiers des chefs de maisons intéressées, décider la fermeture, les dimanches et jours fériés, pour toute la journée ou une partie de la journée, de tous les magasins ou d'une catégorie déterminée des magasins de la commune. »

« Dans les locaux où sont occupés les ouvriers ou employés, une affiche apposée dans un endroit apparent indiquera le jour adopté pour le repos hebdomadaire. »

« Lorsque ce repos ne sera pas fixé au même jour pour tout ou partie du personnel d'un établissement, ou lorsque la journée de repos sera remplacée par deux demi-journées, il sera établi un contrôle des présences dans les conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique. »

« Les inspecteurs et inspectrices du travail ont entrée dans tous les établissements visés par la présente loi dont ils seront chargés d'assurer l'exécution. »

« Dans les établissements soumis au contrôle du ministère des travaux publics, l'exécution de la loi est assurée par les fonctionnaires chargés de ce contrôle, placés, à cet effet, sous l'autorité du ministre du commerce et de l'industrie. Les agents signalent sur leur rapport les infractions constatées. »

« Les articles 25, 27, 28 et 29 de la loi du 2 novembre 1892, sont applicables aux conventions à la présente loi et au règlement d'administration publique pris pour l'exécution de ladite loi. »

« Les articles 5 et 7 de la loi du 2 novembre 1892 sont abrogés dans leurs dispositions relatives à l'obligation du repos hebdomadaire. »

« Les dispositions dictées par la présente loi seront applicables dans un délai de six mois à dater de sa promulgation. »

« La présente loi est applicable à l'Algérie, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. »

LA GUERRE Russo-Japonaise
ECHÉC DES JAPONAIS A PORT-ARTHUR. — LE HÉROS DE PORT-ARTHUR. — EN MANCHOURIE.

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR
Nouvel échec des Japonais
Saint-Petersbourg, 29 novembre.

Une dépêche de Ché-Fou au Daily Telegraph dit que les 23 et 24 novembre, les Japonais ont bombardé Port-Arthur et donné l'assaut, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

Un message arrivé à Ché-Fou dit que le combat du 26 a été sérieux. Des centaines de blessés japonais sont embarqués quotidiennement à Dainy pour le Japon. On ne remarque que très peu de navires de l'amiral Togo près de Port-Arthur.

Une dépêche de Sanghai au même journal, dit qu'on ne sait rien de précis sur ce qui se passe maintenant à Port-Arthur, mais on croit que l'attaque des forts du nord-est se continue.

Une autre dépêche de Ché-Fou prétend que le général Stoessel dispose seulement de 4.000 hommes valides et annonce que les Japonais ont reçu 10.000 hommes de renfort, débarqués vendredi à Port-Adams.

En faveur du général Stoessel
Paris, 29 novembre.
Le total des deux premières listes atteint aujourd'hui 15.241 fr. 55.

Parmi les souscripteurs, nous remarquons :
— Tout cela est bel et bien ; mais tout cela n'est pas assez.

— Et comme, surpris, les deux enfants, le baron François aussi, le regardaient en l'interrogeant :

— Vous avez, monsieur de Lorigerac, la courtoisie de donner à Roland le nom de son père... Mais il faut que ce nom lui soit aussi donné par tous les autres.

l'amiral Gervais, Mme Juliette Adam, le poète Léon Diez, le commandant Briant, M. Debeauvoir, sénateur du Finistère, plusieurs conseillers municipaux de Paris, un grand nombre d'officiers et de sous-officiers.

« Mon admiration pour l'héroïque ténacité des défenseurs de Port-Arthur ne trouve pas de mots pour s'exprimer mieux. Mais, si mon cœur en est ému jusqu'en ses profondeurs les plus intimes, je n'en éprouve cependant aucune surprise, car je n'y vois qu'une manifestation nouvelle — et importante — de la hauteur d'âme de la nation russe tout entière. »

« Et c'est pourquoi, quelle que puisse être la série des événements, ma foi reste absolue dans l'avenir définitif. Un grand et noble peuple, lorsqu'il s'agit pour lui d'intérêts presque vitaux, ne peut être vaincu que s'il consent à l'être. »

Mme Juliette Adam écrit :
« Cette souscription, en même temps que la défense si hautement française de Jeanne l'héroïne par nos « jeunes », ce sont des signes lumineux au milieu des ténèbres de la truelle. L'épée est quand même plus noble, n'est-ce pas ? »

UN COMBAT DE TROIS JOURS
Saint-Petersbourg, 29 novembre.
Le correspondant à Moukden de la Novosti télégraphie que le combat de trois jours soutenu par le détachement du général Rennenkampf se réduit à une affaire d'avant-poste. Les Japonais ont tenté de renouer les Russes.

Les Japonais ont perdu une certaine quantité d'hommes, les Russes plusieurs dizaines. Dans ce mouvement japonais, contre le défilé de Dalin, on ne constate pourtant pas le commencement du mouvement tournant sur la ligne de l'est vers Thiéling, dont il est question depuis longtemps.

Les deux armées concentrées sous Moukden continuent à demeurer immobiles. La congélation des rivières Liao-Ho et Houn-Ho devient complète.

EPOUSE TROP JALOUSE
Paris, 29 novembre.
La jalousie vient encore de causer un drame.

Les époux Bénard sont mariés depuis peu, le mari est beaucoup plus jeune que sa femme ; celle-ci, en effet, avait sur Bénard une avance de quatorze ans environ.

Il y a quelques semaines, le ménage acheta, sur la route de Fontainebleau au Kremlin, un établissement de débit de vins, dont la situation était excellente et la clientèle, fixe, pouvait leur faire espérer d'arriver rapidement à la prospérité.

Malheureusement, un obstacle surgit : la jalousie intense de Mme Bénard qui, dans toutes les occasions de la maison, voyait des rivales, et les accueillait plutôt impoliment, tandis que Bénard les accueillait gracieusement et corrigeait ainsi les rudesses de sa moitié, trop jalouse et trop irascible.

Le caractère de Mme Bénard était promptement devenu légendaire dans la région où était situé son établissement, et beaucoup de clients s'amusaient en voyant l'attitude de la patronne quand des femmes jeunes venaient faire des emplettes et étaient servies par le patron, qui parfois entamait un bout de conversation un peu égrillard, ce qui avait pour résultat de provoquer une querelle entre la femme et le mari dès que la cliente avait franchi la porte.

Ces personnes présentes s'amusaient des réflexions que la patronne ne se gênait pas de faire devant les clients.

Un d'eux nous a dit :
— Les accès de colère jalouse de Mme Bénard étaient plutôt amusants, et si par malheur elle s'apercevait que l'on souriait, sa colère se tournait contre les fleurs, et elle alla même plusieurs fois jusqu'à les menacer de les expulser.

Cette jalousie finit par laisser le mari qui affecta d'avoir une grande amabilité avec les plus jeunes et les plus jolies acheteuses.

A chaque instant, les scènes devenaient plus violentes. Souvent des menaces de demander le divorce sortaient de la bouche de l'un ou l'autre des conjoints.

Tu deviens folle, disait Bénard, il y a quelques jours, à sa femme, tu t'imagines que je te trompe, parce que tu es plus belle que moi. Je t'assure que je n'en aurais rien abandonné ces idées qui ne reposent sur aucun fond de vérité.

Ces paroles, prononcées devant des clients ne parvinrent qu'à calmer Mme Bénard, mais ce ne fut qu'un court armistice.

Hier, pendant le repas que le couple prenait dans le débit, une querelle éclata. Mme Bénard se retira dans sa chambre, et, en fermant la porte, jeta un regard furieux du côté de Bénard.

Trois ou quatre minutes étaient à peine écoulées, quand Mme Bénard reparut, armée du fusil de chasse de son mari, et fit feu dans la direction de M. Bénard, qui s'était rapidement caché sous la table et ne fut pas atteint.

Il y eut cependant une victime, M. Auguste V..., qui fut atteint au bras gauche et à la poitrine.

M. Polis, commissaire de police de Bièvre-Gentilly fit transporter, à l'hôpital de Bièvre, le blessé, dont la vie ne paraît pas en danger, puis il procéda à l'interrogatoire de Mme Bénard, qui répondit :

— Je me repens d'avoir atteint M. V... Ce n'est pas lui qui était vil.

La dame Bénard a été invitée par M. Polis à se tenir à sa disposition.

L'Election de la Croix-Rousse

Radicaux et socialistes. — La désagrégation du Bloc. — Camillat contre Moutet. — La candidature Bertrand.

On sait que l'élection cantonale de la Croix-Rousse, destinée à pourvoir au remplacement de feu le député Krauss au conseil général, a été fixée au second dimanche de décembre.

Les différents comités radicaux ou socialistes qui se disputent au Plateau la préminence politique n'avaient d'ailleurs pas attendu l'apparition du décret de convocation pour entrer en lutte et briser le pacte qui réunissait, il y a quelques jours, autour du citoyen Augagneur, toutes les fractions du Bloc républicain.

L'Union et l'amitié d'hier ont fait place à la discorde et à la haine, et nous assistons à ce singulier spectacle, de radicaux et socialistes s'entre-déchirant à belles dents et s'excommuniant à qui mieux mieux.

On connaît les motifs de la scission socialiste qui ont abouti à la double candidature du citoyen Moutet et représentant ex-vice Krauss, singulièrement démodé, et du conseiller prud'homme Camillat qui se réclame du socialisme unifié et du Congrès d'Amsterdam.

Les promoteurs de la candidature Moutet ont cherché surtout à barrer la route aux éléments révolutionnaires avancés (guesdistes et blanquistes) leur entrée récente au conseil municipal et au conseil général a rendu trop exigeant et ambitieux.

Profitant de cette scission, les radicaux et radicaux-socialistes, qui revendiquent le siège de conseiller général comme leur appartenant ont, de leur côté, fait choix d'un candidat : le citoyen Alexis Bertrand, professeur à l'Université de Lyon et correspondant de l'Institut, philosophe égaré dans les sentiers perdus de la politique jacobine.

Malgré l'incontestable supériorité de ce dernier candidat dans les questions d'enseignement et d'assistance publique, nous doutons fort que son sentimentalisme humanitaire, qui repudie la lutte des classes et le collectivisme puissent prévaloir devant les électeurs de la Croix-Rousse, que le socialisme plus ou moins révolutionnaire de ses représentants semble fort peu effaroucher.

Toutefois, il se pourrait que la division momentanée du parti socialiste à la Croix-Rousse profite au parti radical et permette à son candidat d'arriver en tête du ballottage.

Quoi qu'il en soit de l'issue du scrutin, la bataille promise n'est pas sans intérêt. Dès les différents candidats ont lancé des appels aux électeurs.

Tandis que le citoyen Camillat et appuyé par le citoyen Victor Fort, adjoint à la mairie centrale et par plusieurs conseillers prud'hommes, notamment les citoyens Labé, Morel, Trillat, Botteux, Simon et Perret, l'avocat Moutet est patronné par le conseiller municipal Manus et les derniers débris du Comité Krauss.

De son côté, le professeur Bertrand a été agréé par le comité central des radicaux (ex-comité Robin) et par le comité radical socialiste du conseiller municipal Gorius et semble devoir mener une campagne active.

Seule l'opposition républicaine reste somnolente et semble se désintéresser du scrutin.

Nous croyons cependant que jamais l'occasion ne s'est présentée plus belle pour les républicains antimilitaristes de relever le drapeau des revendications démocratiques, qui remporta jadis de si belles victoires contre la loque rouge de l'Internationale.

Espérons encore qu'un homme de courage et d'énergie saura se dresser contre les politiciens églantinnards et ne laissera pas l'opposition stériliser plus longtemps dans une abstention coupable et criminelle...

Elections au Tribunal de Commerce
Chambre syndicale des Négociants

Les élections au Tribunal de commerce de Lyon auront lieu jeudi 1<sup>er</sup> décembre, de dix heures à quatre heures. Prière à MM. les électeurs de ne pas manquer d'aller voter pour la liste de l'Union des chambres syndicales lyonnaises.

Chambre syndicale de l'ameublement
La Chambre syndicale de l'ameublement rappelle à ses adhérents que les élections au Tribunal de commerce auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, de dix heures à quatre heures. Prière à MM. les électeurs de ne pas manquer d'aller voter pour la liste des candidats de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.

Syndicat de l'industrie des cuirs et peaux
Le syndicat de l'industrie des cuirs et peaux prie très instamment MM. les électeurs de ne pas manquer de se rendre au scrutin pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, de dix heures à quatre heures. Il les engage à voter pour la liste présentée par l'Union des chambres syndicales, d'accord avec l'alliance des chambres syndicales.

Chambre syndicale de la teinture en pièces
La chambre syndicale de la teinture en pièces informe MM. les électeurs que les élections au Tribunal de commerce de Lyon auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre. Prière instantes de se rendre au scrutin, de dix heures à quatre heures, pour assurer l'élection au premier tour des honorables candidats de l'Union des chambres syndicales lyonnaises.

Chambre syndicale des teinturiers et apprêteurs
Les chambres syndicales des teinturiers et apprêteurs de Lyon ont élu MM. les électeurs de leur liste le jeudi 1<sup>er</sup> décembre. Prière instantes de se rendre au scrutin, de dix heures à quatre heures, pour assurer l'élection au premier tour des honorables candidats de l'Union des chambres syndicales lyonnaises.

Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments
Les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Lyon auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre. MM. les électeurs sont priés de ne pas manquer d'aller voter, de dix heures à quatre heures, pour les candidats de l'Union des chambres syndicales, afin d'assurer leur élection au premier tour.

Chambre syndicale des Restaurateurs Limonadiers et Hôteliers de Lyon et de la Région
La Chambre syndicale des Restaurateurs, Limonadiers et Hôteliers rappelle à ses adhérents que les élections au Tribunal de Commerce auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, de dix heures à quatre heures. Prière instantes de se rendre au scrutin, de dix heures à quatre heures, pour assurer l'élection au premier tour de la liste de candidats présentée par l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.

LES FF. : Mouchards à Lyon
Les manifestations contre le f. Crescent
Les élèves du lycée de Lyon, ne se lassant aucunement intimidés par des menaces anonymes et intéressées, ont continué hier de manifester avec énergie contre le professeur-délateur Crescent.

Chambre syndicale des Fabricants de Chaussures et de Tiges
La Chambre syndicale des Fabricants de chaussures et de Tiges de Lyon et de la Région rappelle à messieurs les électeurs que les élections pour le renouvellement de l'Union des Chambres syndicales auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, de dix heures à quatre heures. Prière instantes de se rendre au scrutin, de dix heures à quatre heures, pour assurer l'élection au premier tour de la liste de candidats présentée par l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.

LES FF. : Mouchards à Lyon
Les manifestations contre le f. Crescent
Les élèves du lycée de Lyon, ne se lassant aucunement intimidés par des menaces anonymes et intéressées, ont continué hier de manifester avec énergie contre le professeur-délateur Crescent.

Au nombre de quatre cents environ, ils se sont réunis à quatre heures, sur la place Ollier et une demi-heure plus tard, en cortège serré, ils se sont mis en marche aux cris de : *Consuevas la casserole ! Démission ! Démission !*

Des mesures d'ordre vraiment réjouissantes avaient été prises. Des barrages étaient établis à l'entrée des ponts, les manifestants ont parcouru les quais de la rive gauche, récoltant sur leur parcours les applaudissements des passants. Devant le domicile du f. Crescent, rue Malesherbes, une boucassade provoquée par la rudesse inexplicable des gardiens de la paix eut lieu. Il est vrai de dire que quelques rôdeurs en ce moment entouraient le cortège en postulant des cris de : *A bas la calotte ! Vive Crescent !*

Trente agents qui se trouvaient en permanence place Morand chargèrent violemment les manifestants qui cependant ne présentaient aucun danger pour la sécurité publique, se contentant de siffler et de huier.

La manifestation, un instant dispersée, se reforma bien vite et put pénétrer dans le centre de la ville en passant par le pont Saint-Clair.

Devant les bureaux du *Rappel Républicain*, rue Stella, les manifestants s'arrêtèrent et une formidable clameur retentit : *A bas les mouchards ! Démission ! Vive le Rappel !* Des soldats qui passent sont entourés et acclamés par cette bouillante jeunesse, qui crie *Vive l'armée ! A bas la Loge !*

Mais la police arrive de tous côtés au pas gymnastique et, avec une ardeur qu'on est désireux voir se manifester il y a un an, par exemple, le 8 décembre, alors que les voyous armés, maîtres de la rue, brisaient les lampions et les carreaux et assaillaient M. Boisson, les agents dispersent la foule, arrêtant au hasard, celui-ci, celui-là.

Vingt jeunes gens, dont l'unique crime est de mépriser les mouchards, sont conduits chacun entre deux gardes, au poste, tandis que deux ou trois individus, sinistres et dépénalisés, hurlent en les accompagnant : *A bas la calotte !* sans même avoir conscience, les malheureux brutes, de l'imbécillité de tels cris en pareille circonstance.

Nous aimons à croire qu'aucune de ces arrestations ne comportera la moindre suite.

Parmi les nombreuses lettres que nous recevons chaque jour au sujet de l'affaire Crescent, nous croyons intéressant de publier celle-ci :

Monsieur,
Nous tenons à protester contre de fausses accusations.

Nous ne sommes point des échappés de jantes comme on a bien voulu le dire, mais des élèves républicains et démocrates. Mais la délation l'on dit être d'une courageuse attitude

FEUILLETON DU « RAPPEL REPUBLICAIN » du 30 Novembre — 173 —

MARIAGE SECRET

PAR PAUL BERTINAT

QUATRIÈME PARTIE

PAR L'AMOUR !

Et maître de lui comme s'il ne venait pas de passer par la plus redoutable émotion que jamais il eût éprouvée :

— Je suis heureux de ton retour, Henri... d'autant plus heureux que, pour que je n'aie ni le droit ni l'envie de l'adresser aucun reproche à propos de ta trop longue absence, tu as pris le meilleur moyen : tu as amené avec toi ta cousine.

— Et avec sa galanterie de gentilhomme : Nous avons bien tardé à faire connaissance, mademoiselle d'Aspremont, la faute, sans doute, en

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Consolidated, Rio-Tinto, etc. and values.

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 29 novembre. — Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandants de corps d'armée...

L'INCIDENT DE HULL

Washington, 29 novembre. — Les ministres se sont réunis aujourd'hui sous la présidence de M. Roosevelt...

L'ENQUÊTE CHAUMIÉ

Paris, 29 novembre. — D'après le Courrier du Soir, le bruit courrait dans les couloirs que de l'enquête à laquelle procède M. Chaumié...

Guerre Russe-Japonaise

EN MANDCHOURIE. — RAPPORT JAPONAIS. — Tokio, 29 novembre. — Le quartier général impérial publie le résumé suivant de la situation en Mandchourie...

Simultanément l'infanterie russe occupait un village au nord-ouest de Nankouantzou et le feu de l'artillerie continuait dans la direction de Liaonienkou...

Le même jour, à partir du coucher du soleil, l'ennemi a bombardé sans trêve les environs de Kantchoaouetou...

Simultanément l'infanterie russe occupait un village au nord-ouest de Nankouantzou et le feu de l'artillerie continuait dans la direction de Liaonienkou...

Il y a eu quelques escarmouches entre détachement d'éclaireurs mais autrement la situation sur le Cha-Ho n'a pas changé.

DEPECHE OFFICIELLE. — Saint-Petersbourg, 29 novembre. — Le général Kourpoukine télégraphie : « Le combat près de Tsu-Kie-Tchen a été terminé le 28 et a cessé le même jour à 11 heures du matin...

Le 28 novembre, à 11 heures du matin, nous ramassons les morts japonais pour les enterrer dans le voisinage de notre position...

« Nous avons pris beaucoup de fusils, de munitions et d'outils pour creuser les tranchées ; nous n'avons eu aucun rapport sur cette journée. »

A PORT-ARTHUR. — Saint-Petersbourg, 26 novembre. — Le correspondant de la Birjeva-Viedomosti télégraphie de Moukden qu'il a causé avec l'enseigne de cosques Kostilvitzky qui est arrivé de Port-Arthur...

Il dit major de l'armée de Moukden. Il dit que le combat de tous est magnifique. Le conviction de tous est que Port-Arthur ne sera jamais pris...

Tokio, 29 novembre. — En ce qui concerne Port-Arthur, un communiqué du quartier général dit : « Nous avons pris solidement les crêtes des glaciais et des contre-escarpes, ainsi que les ouvrages adjacents des forts de Songouchan et de l'est de Songouchan...

« Actuellement, nous détruisons les casemates et les caponnières de la colline de 203 mètres. »

« Nous avons effectué plusieurs charges qui nous ont permis de capturer les tranchées-à-tri de l'ennemi près du sommet. Les tranchées conservent maintenant la position gagnée et s'efforcent de capturer le fort tout entier. »

SANGLANTS COMBATS A PORT-ARTHUR. — Ché-Fou, 29 novembre. — Les informations, tant chinoises que japonaises reçues de Port-Arthur indiquent que nous venons d'être attaqués par les Russes...

Il est hors de doute que la lutte a été sérieuse, mais il n'est pas encore possible de savoir s'il s'agit d'une attaque générale de tous les fronts.

L'attaque semble avoir eu pour premier objet la capture d'autres tranchées russes au sommet des glaciais, sans que les forts soient attaqués.

Seion des nouvelles de source chinoise un train composé de trente wagons a approché de Dalaï des blessés venant de l'avant-garde. Il n'a pas été fait de prisonniers russes.

Les Japonais ont voulu améliorer encore leurs positions déjà très bonnes à Ehrungchan et à Kikouanchan. Dans l'après-midi au 24 après que la position eut été canonisée pendant plusieurs jours une partie de la onzième division chargée sur les tranchées qui gardent les approches du fort s'est au sud est du groupe de Kikouanchan, tandis que l'artillerie japonaise dirigeait un feu de plus nourris sur Ehrungchan et Antouchan.

La possession de ces tranchées fut disputée avec acharnement, mais après 5 heures d'un combat au cours duquel ils avaient été plusieurs fois repoussés, les Japonais finirent par déloger les Russes et détruisirent les tranchées.

Une partie de troupes assaillantes portait

de travaux forcés, Guérin à la même peine avec en outre la rélegation. Oudard, Borel et Boton sont remis sous la liberté.

LES COURS D'INFIRMIERES DE L'Union des Femmes de France

Les cours organisés, chaque année, par le Comité de l'Union des Femmes de France pour la préparation au diplôme d'infirmière-ambulancière, s'ouvriront le lundi 5 décembre...

Les premiers cours sur l'anatomie seront faits par M. Froment, interne des hôpitaux.

Le but de ces cours est d'assurer un personnel infirmier instruit et expérimenté aux futurs hôpitaux destinés à être, en temps de guerre, les auxiliaires des hôpitaux militaires proprement dits.

Ces cours ont pour complément des séances pratiques de pansements, qui ont lieu une fois par semaine dans l'un des services chirurgicaux de l'Hôtel-Dieu.

Mais l'enseignement donné sous le patronage de l'Union des Femmes de France ne s'adresse pas aux personnes désireuses de conquérir le diplôme.

Son utilité ne se limite pas, en effet, à une application lointaine en cas de guerre, elle est immédiate.

Assurer aux jeunes filles, à la fin de leurs études, aux jeunes femmes, des notions générales d'anatomie, d'hygiène et de pansements, est le complément indispensable d'une éducation bien comprise.

Pour les renseignements, on est prié de s'adresser au siège social, 17, place Bellecour.

LA REVUE DE L'HORLOGE

PAN I DANS L' MILLE I. La coquette salle de l'Horloge offrait hier un merveilleux coup d'œil avec l'éclairage public qui s'y était adonné...

Comme dans toutes les revues, Pan I dans l' mille I fournit prétexte à de luxueuses défilés, de jolis ensembles, de coquets ajustements...

La partie comique n'est nullement délaissée dans Pan I dans l' mille I on s'amuse beaucoup en écoutant Max, Delprat, Mentor, Rivais, Demorange et nous autres de nos collègues...

L'annuaire sommaire de Pan I dans l' mille I l'oblige à constater que si cette revue, au point de vue mise en scène, est montée fort joliment, elle est interprétée par toutes et tous à la perfection.

La comère, Mlle Tasini, est gracieuse, chanteuse experte et comédienne adroite ; le comère, Gérard est plein de jovialité...

« M. Combes, s'est écrié l'orateur, a livré le pays à la France-Magnétique qui le met en coupe réglée. C'est la peur des Loges qui inspire tous ses actes... »

Il a terminé en préconisant les réformes sociales qui affranchiront définitivement la classe ouvrière et mettront les éléments sains du pays à l'abri des surprises du socialisme.

« Sa péroraison qui a résumé l'œuvre de l'Action libérale et sociale a été saluée d'enthousiasmes et d'applaudissements. »

« M. Montagnon a clôturé la série des toasts en adressant au nom des délégués régionaux ses remerciements au comité lyonnais. »

A trois heures 1/2, après une causerie à laquelle tous les convives ont pris part, ceux-ci se sont séparés en emportant de cette réunion le meilleur souvenir...

PETITE CORRESPONDANCE

A. place Raspail. — Les deux lignes de tramways dont vous nous parlez, n'ont aucun point de bifurcation. Les correspondances des lignes sur l'une d'elles ne peuvent donc être utiles sur l'autre.

CHRONIQUE

Société botanique de Lyon. — Ce soir, à 8 heures très précises, dans le grand amphithéâtre de la section C, à la Faculté de médecine (entrée par la Faculté des sciences, quai Claude-Bernard), M. le professeur Beauvisage fera la troisième leçon du Cours de Botanique préparatoire aux herborisations.

Société de géographie de Lyon. — Nous rappelons que la conférence de M. Rousier aura lieu demain jeudi, à 8 heures du soir, dans la salle des réunions industrielles, au palais du Commerce.

Obsèques de M. Breyton. — Hier matin, à dix heures, ont été célébrées, à Saint-Pothin, les obsèques de M. Augustin Breyton, professeur agrégé d'histoire au lycée Ampère, subitement décédé, avant-hier, d'une embolie, à l'âge de quarante-cinq ans.

Dans le convoi, derrière la famille, avaient pris place un certain nombre de professeurs de la Faculté des lettres, représentant l'Université lyonnaise, et ayant à leur tête M. le recteur Compayré, les professeurs du lycée, revêtus les uns et les autres de leurs costumes officiels, puis deux délégués, l'un des élèves du lycée Ampère, l'autre de l'Association des Anciens élèves de la Faculté des lettres, dont le délégué faisait partie.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps a été transporté au cimetière d'Ecully, où des discours ont été prononcés sur sa tombe par M. le recteur Compayré, et par M. Dauban, proviseur du lycée Ampère.

Dans les justices de paix. — Viennent d'être nommés, sur leur demande ; juges de paix de Lamure (Rhône), M. Dupin, juge de paix à Monsols ; de Monsols, M. Bret, juge de paix à Lamure.

Dans les Commissariats. — Nous apprenons que M. Boy, commissaire de police de la Croix-Rousselle, vient d'être élevé sur place à la classe exceptionnelle.

A la faculté des Lettres. — Comme nous l'avons annoncé, la Faculté des Lettres (15, quai Claude-Bernard) commencera lundi prochain 5 décembre, des cours publics qui auront lieu chaque jour, sauf le samedi, à huit heures et demie du soir.

Voici la liste de ces cours :

républicaine est l'âme des hypocrites et des lâches, c'est pour cela que nous la dénonçons. Le Progrès a dit que le nombre des manifestants était de vingt. C'est inutile de mettre la main sur le pied et de fournir une escorte à M. le préfet.

Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions...

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

« Ce qui s'est écrit le Rappel Républicain est parfaitement exact. Les dévots du lycée ne cachent ni leur répugnance pour les casseroles et si pas leur mépris. M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions, nous approuvons M. Crescent pour ses opinions... »

LE JUGE BERNARD

Le J. Bernard persiste à se tenir coi. Il faudra bien pourtant qu'il se montre quelque jour, car voici ce que nous lisons dans le Memorial de la Loire :

« Nous apprenons qu'un autre officier supérieur de la garnison vient de quitter le département de la Loire. Si calcul-ci persiste à ne pas faire déclarer absent à son domicile, 97, boulevard de la Croix-Rousselle, on finira bien par le rencontrer dans la rue. Et alors il pourra bien subir le traitement que réservent les officiers de Marseille à l'avocat-délégué Bédaride. »

« Il est certain que ce serait là une... détermination qui produirait infiniment plus d'effet sur le bon dei cur que tous les blâmes inoffensifs qui pourraient lui être administrés pour la forme par ses supérieurs. »

Franc - Mouchard Richard

Il semble bien que la bonne ville de Chalon-sur-Saône se soit transformée subitement en une « Loge du Parfait Silence ». Ce ne sont partout que chuchotements et paroles à voix basse, mais l'on se garde de crier bien haut son indignation et de cracher son mépris d'honnête homme au personnage qui a nom Richard et qui a brisé la carrière du Lieutenant-colonel Marc.

Dans une lettre ouverte, publiée ici même, à la même place, nous adressons au maire de Chalon-sur-Saône, au F. Richard, avocat et conseiller général, une question catégorique. Oui ou non, était-ce lui le délateur ? Oui ou non, était-ce lui qui avait collaboré à l'œuvre honteuse de mouchardage et de trahison ?

Notre lettre — est-ce la peine de le dire ? — est restée sans réponse. Et M. Richard, maire de Chalon, n'a pas daigné dissiper les soupçons qui pesaient sur lui ; il n'a pas voulu défendre son honneur politique, suspecté par ceux qui réprouvent les manœuvres déloyales, brévilées A. G. D. G., et spécialement des mouchards, casseroles, sous Yacardes et autres francs-maçons de sous-préfecture.

Mais, il faut avant tout des situations franches et nettes. Et puisque le citoyen Richard reste muet, puisque les honnêtes gens de Chalon, se contentent de gémir et de se lamenter « in petto », puisque personne n'ose assumer la responsabilité d'un éclat, puisque tous nos braves Chalonnais, y compris, M. Cartier, du Courrier de Saône-et-Loire, semblent subir l'indifférence ou la peur, nous allons préciser les faits, et montrer qu'une besogne de salubrité publique s'impose.

Pour cela, nous ne rédigerons pas, comme le F. Richard, une de ces ignobles fiches délatrices qui vous tuent un honnête homme plus sûrement que ne le ferait par derrière un coup de poignard, mais nous parlerons bien haut, bien en face, avec énergie et franchise, ce mot qui est sur toutes les lèvres, mot de mépris et de dégoût : « M. Richard, avocat, maire de Chalon-sur-Saône, conseiller général de Saône-et-Loire, franco-maçon de marque, est un mouchard. Et c'est lui, le délateur du lieutenant-colonel Marc. »

Voilà la triste vérité, mais la vérité nécessaire à souligner et à signaler aux électeurs chalonnais, à quelque parti qu'ils appartiennent, car il importe que les amis aussi bien que les adversaires du maire délateur Richard soient fixés de façon définitive sur la conduite de celui qui préside encore pour quelques jours aux destinées de la petite patrie chalonnaise.

Oui, il ne faut pas craindre de le dire, Chalon a assez de la présence à la tête de la municipalité du franco-mouchard Richard. L'ignominie de l'acte réajusté forcément sur la ville et il semble bien qu'un peu de boue terribil et les armes de la cité et en particulier cette croix de la Légion d'honneur, symbole du courage et de la virilité, de la vaillance et du patriotisme de nos glorieux ancêtres.

Allons ! citoyens de Chalon, il n'est pas possible que vous tolériez plus longtemps à votre tête, pour vous administrer, vous gouverner et vous représenter un politicien fut-il de haut étage, fut-il même avocat. La lâcheté ou le courage d'un acte ne se mesurent pas à la situation occupée par celui qui en est l'auteur, mais bien à la bassesse ou à la noblesse de l'acte accompli.

Or, l'acte reproché au maire de Chalon est parmi les plus mesquins et les plus vils. Ne se trouvera-t-il pas dans votre conseil municipal une voix indépendante pour stigmatiser cet acte, pour clouer au pilori vengeur de l'opinion publique, le triste personnage, oublieux des traditions de franchise et de loyauté de la vieille race française ?

Et vous, messieurs les membres du bureau de Chalon, qu'attendez-vous pour expulser de votre honorable « compagnie », ce mouchard qui s'y est glissé ? Attendez-vous qu'il vous ait mouchardé tous ? Non, Richard ne peut pas rester au milieu de vous, une sanction immédiate s'impose et, vous avez, messieurs les avocats, non seulement le droit absolu, mais encore le devoir impérieux d'appliquer cette sanction sans hésitation et sans faiblesse.

Et pourquoi hésiter, lorsqu'aujourd'hui même de nouveaux documents viennent s'ajouter à l'autre, à celui concernant le lieutenant colonel Marc, et aggravant singulièrement le cas du F. Richard. Voici d'ailleurs ces documents émanant du maire de Chalon.

Chalon-sur-Saône (58 d'infanterie). — M. Marc, lieutenant-colonel. — Clerical, va régulièrement à la messe.

M. Seret, commandant. — Homme froid, peu communicatif, indifférent. On donne en apparence quelques questions politiques. Néanmoins, dans quelques conversations tenues à ce sujet, il a montré qu'il n'est pas républicain, c'est un bon cas, un ennemi peu dangereux. Lit, de préférence, les journaux cléricaux ou nationalistes. Possesseur d'une certaine fortune. Le commandant ne pourrait pas compléter sincèrement sur les services de son commandant, mais connaît une mission qui fronderait ses principes religieux ou politiques. Il est proclamaire et retiré de la guerre.

M. Seret, commandant. — Va à la messe, lit le Rappel de Lyon, journal cléricai, nationaliste.

Prélat, colonel. — Clerical. Va régulièrement à la messe. Fait campagne pour la Toussaint en 1902 et 1903 à l'église Saint-Pierre, un service funéraire pour les soldats du régiment morts à Chalon. A annoncé ce service par la voie du rapport. A déclaré à propos de la circulaire relative aux actes confectionnés que le ministre est responsable de cet ordre, l'a interprété en disant qu'il visitait seulement les actes collectifs.

Ces documents se passent de commentaires, n'est-il pas vrai ?

En somme, la preuve est palpable, flagrante, indéniable. Et ce n'est plus, hélas ! une triste et douloureuse interrogation que nous formulons, mais une accusation formelle que notre devoir nous fait une obligation de porter : M. Richard, avocat, maire de Chalon-sur-Saône, est un franc-mouchard !

La parole est actuellement au Chalonnais.

Emile Etiévant.

L'Action Libérale à Lyon

L'Action libérale populaire réunissait hier à son siège de la place des Jacobins les délégués de ses comités régionaux.

La matinée fut consacrée à l'élection de son bureau et à la discussion des rapports. A midi un grand banquet groupait les membres du comité de Lyon et les délégués régionaux dans les salons de l'hôtel Bayard.

On remarquait autour de la table, M. Ducury, avocat à la cour d'appel de Lyon, président du Comité lyonnais. M. de Gaillard-Bancel, député de l'Ardeche. M. Paul Duquaire, avocat à la cour d'appel de Lyon, conseiller général, vice-président du comité lyonnais. M. Neyrand, vice-président du comité lyonnais. M. Blancnon, trésorier. M. Gairal, de Serresin, secrétaire général. M. P. Bédaride, M. Agner, secrétaire du comité de Saône-et-Loire. M. Montagnan, vice-président du comité d'Autun. M. Dupré-Latour du comité de Valence. M. Hautecœur du comité de Grenoble. M. le docteur Garrel. M. Lenail. M. Pierre Lenail, avocat à la cour d'appel de Lyon. M. Viel, secrétaire du comité de la Haute-Savoie. M. Grassis. M. Bouchetatte du comité d'Annonay. M. Bourguin, avocat, secrétaire du comité de Bourg. M. Elie Galliard. M. Lucien Brun, avocat. M. Martin. M. Gonthier. M. Servière, administrateur du Salut Public.

M. Yungnier, de l'Express. M. Tourret, du Rappel Républicain. M. Gouin, de la Chronique du Sud-Est. M. Pala, du comité de Romans. M. Lenail. M. Chomel. La presse républicaine de l'opposition était représentée par le Salut Public, l'Express et le Rappel Républicain.

Au dessert, M. Ducury a remercié les délégués régionaux de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à l'appel du comité de Lyon. Il a rappelé ensuite les progrès accomplis par l'Action libérale durant l'année qui vient de s'écouler, progrès dont l'Action libérale est redevable au dévouement de tous les hommes de cœur qui se sont groupés autour de son drapeau pour la défense de la liberté.

Il a terminé en exposant brièvement le but de l'Action libérale, dont le programme politique et social est celui d'hommes épris de liberté, de justice et qui veulent la France grande et prospère.

Après lui M. de Gaillard Bancel, député de l'Ardeche, avec son éloquence entraînant a tracé le tableau de la situation politique. De quelques mots énergiques et très applaudis, il a fait le procès du ministère de désorganisation et de sa servile majorité.

« M. Combes, s'est écrié l'orateur, a livré le pays à la France-Magnétique qui le met en coupe réglée. C'est la peur des Loges qui inspire tous ses actes, se sont les injonctions des loges qui lui tiennent lieu de programme. »

« M. Combes, s'est écrié l'orateur, a livré le pays à la France-Magnétique qui le met en coupe réglée. C'est la peur des Loges qui inspire tous ses actes, se sont les injonctions des loges qui lui tiennent lieu de programme. »

« M. Combes, s'est écrié l'orateur, a livré le pays à la France-Magnétique qui le met en coupe réglée. C'est la peur des Loges qui inspire tous ses actes, se sont les injonctions des loges qui lui tiennent lieu de programme. »

« M. Combes, s'est écrié l'orateur, a livré le pays à la France-Magnétique qui le met en coupe réglée. C'est la peur des Loges qui inspire tous ses actes, se sont les injonctions des loges qui lui tiennent lieu de programme. »

« M. Combes, s'est

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Table of financial data for Lyon and Paris, including exchange rates and market prices for various goods and currencies.

MINES D'OR

Table listing gold mines and their respective prices or production levels.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on gold prices, exchange rates, and general market sentiment.

est convaincu que le vote ne sera pas possible... (Continuation of financial news or commentary).

INFORMATIONS FINANCIERES

Announcements of dividends and other financial information for various companies.

455, Pottendorf 476 Jourlewa 455, Vienne 428, Chemins Locaux 419. (Continuation of financial news).

LE GUIDE EN BEAUJOLAIS

Advertisement for a travel guide to Beaujolais, highlighting local attractions and services.

Un dividende intérimaire de 6 fr. par action... (Continuation of financial news).

LA TISANE OLLAGNIER

Advertisement for Ollagnier's tisane, a medicinal beverage, with details on its benefits and availability.

LOTTERIE-TOMBOLA advertisement for the Société Protectrice de l'Enfance de Lyon, featuring a drawing on April 15, 1905.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée advertisement, offering travel itineraries and coupons.

TUE GIBIER & TUE-MOINEAUX advertisement, advertising various types of sausages and cured meats.

TRAITEMENT VÉGÉTAL BARRAJA advertisement, promoting a natural treatment for various ailments.

NEZ OREILLES advertisement, advertising a specialized treatment for nose and ear issues.

SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ Artistique et Commerciale advertisement, offering advertising and printing services.

ANNONCES ET RÉCLAMES advertisement, providing information on advertising rates and services.

La Maison du Petit St-Thomas advertisement, advertising a variety of goods and services.

DERNIERS BILLETS LOTERIE advertisement, advertising the final tickets for a lottery drawing.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

PHOTOGRAPHES advertisement, advertising photographic services and equipment.

VERS advertisement, advertising a product or service related to the word 'vers'.

QUINA-LAROCHE advertisement, advertising a medicinal product.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

Advertisement for a travel agency or similar service, offering tours and transportation.

En ajoutant simplement et simplement... (Continuation of the text from the previous page).